

**ARRETE DU PRESIDENT**

**BUDGETS : COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE D'OLERON  
LIGNE DE TRÉSORERIE  
N°1 - 2022**

Le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Vu la délibération du 8 juillet 2021 (n°42) portant attribution au Président de la délégation suivante :

- De réaliser les lignes de trésorerie (1<sup>er</sup> budget principal et ses budgets annexes et 2<sup>ème</sup> budget en simple autonomie financière) sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire soit 2M€ par compte au Trésor. (L 2122-22 du CGCT).

**CONDITIONS DE SIGNATURE**

La Communauté de Communes constate d'importants décalages dans le temps pour le versement de subventions ou de dédommagement de sinistres constatés :

- Subventions dans le cadre du contrat Oléron 21 (1.5 M€)
- Subventions pour la construction de la Gendarmerie Intercommunale (2 M€)
- Attente du jugement opposant la CDC Oléron aux intervenants à l'acte de construire le centre aquatique (garantie décennale), pour l'estimation du préjudice est estimé entre 1 et 1.5 M€.

Ces recettes certaines non encore encaissées génèrent une fragilité dans la trésorerie de la CDC Oléron.

**ARRETE :**

**BUDGET CDC OLERON signature d'une ligne de Trésorerie**

- Montant 1 500 000 €
- Date départ du 4/9/22 pour une durée de 1 an
- Taux €STR + marge 0.2 %
- Frais de dossiers 1500 €
- Non Utilisation 0.1 %
- Commission engagement, de mouvement : néant

Fait à Saint Pierre d'Oléron,  
Le 5 septembre 2022

Le Président de la Communauté de  
Communes

  
**ILE D'OLERON**  
**COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES**  
Le Président  
**Michel PARENT**

Michel PARENT

**AR Prefecture**

017-241700624-20220905-LT1CDC2022-AR  
Reçu le 06/09/2022  
Publié le 06/09/2022

017-241700624-20220905-LT1CDC2022-AR  
Reçu le 06/09/2022  
Publié le 06/09/2022

017-241700624-20220905-LT1CDC2022-AR  
Reçu le 06/09/2022  
Publié le 06/09/2022